

*Date de dépôt: 11 octobre 2006*

*Messagerie*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur la pétition contre les constructions de la  
Mission d'Oman dénaturant le paysage**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 4 octobre 2001, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition qui a la teneur suivante :

***Pétition***

***(1340)***

***des habitants de Pregny-Chambésy contre les constructions de la Mission d'Oman dénaturant le paysage.***

*Mesdames et  
Messieurs les députés,*

*Installée depuis quelques temps au 3A, chemin de Roilbot à Chambésy, la Mission permanente du Sultanat d'Oman auprès des Nations Unies a construit un garage souterrain dont l'entrée, face à la « Rampe de Chambésy », est constituée d'un volumineux cube de béton entièrement hors-sol. Elle a également érigé deux énormes antennes paraboliques mesurant chacune de 3 à 4 mètres de diamètre, posées sur d'imposants châssis métalliques, antennes qui ont été installées sur le toit du garage précité.*

*Réalisées au beau milieu du centre historique de notre Commune, ces constructions d'une hauteur de plusieurs mètres constituent une atteinte*

*sérieuse à l'esthétique et à l'harmonie des lieux, dénaturant complètement le paysage.*

*En outre, elles sont une source de gêne, voire de nuisances très importantes pour les voisins directs de la Mission. En effet, non seulement ceux-ci ont la vue depuis leur logement irrémédiablement gâchée, mais en plus la puissance d'émission des antennes brouille la réception des ondes radio-TV et des télécommunications. Sans compter les possibles répercussions négatives de ces violents flux hertziens sur leur santé !*

*Indignés par l'attitude « conquérante », voire arrogante adoptée par la Mission permanente du Sultanat d'Oman et étonnés que les autorités cantonales aient laissé construire de telles « horreurs » et dénaturer ainsi ce site, malgré les préavis fermement défavorables de nos autorités communales, nous, signataires de la présente pétition, habitant ou travaillant sur la Commune de Pregny-Chambésy, demandons au Grand Conseil d'intervenir énergiquement par une décision obligeant la Mission permanente du Sultanat d'Oman à démonter ses monstrueuses installations sans délai et réaménager leur parcelle de manière harmonieuse.*

*N.B. : 573 signatures*

*Aeschbacher Jacques, Rousset Gilbert,  
Chemin Champ-Caron 4, 1292 Chambésy*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est en mesure de vous informer que les préoccupations des pétitionnaires ont été très largement prises en considération et que les mesures nécessaires ont été prises par le département des constructions et des technologies de l'information (ci-après: le département), anciennement le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Celui-ci a en effet eu, dès 2001, de nombreux contacts tant avec la Mission permanente du Sultanat d'Oman, par l'intermédiaire, s'agissant de la représentation d'un Etat étranger, de la Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, qu'avec des représentants de la Commune de Pregny-Chambésy. Un important échange de correspondance a ainsi eu lieu entre les divers intervenants et plusieurs réunions ont été organisées. Le département a également procédé à des constats sur place.

Suite à ces démarches du département, la Mission permanente du Sultanat d'Oman a d'abord entrepris de remédier aux problèmes liés aux nuisances sonores et électromagnétiques.

Par la suite, et bien que ces problèmes aient été résolus, le département a encore émis des réserves s'agissant des autres travaux réalisés sans autorisation, à savoir la surélévation de la couverture du garage et la modification de l'implantation des antennes. Il a donc invité la Mission permanente du Sultanat d'Oman à présenter une requête en autorisation de construire portant sur la régularisation desdits travaux.

Déférant à cette demande, la Mission permanente du Sultanat d'Oman a mandaté un architecte qu'elle a chargé des démarches nécessaires. A la suite de différents contacts avec le département, l'architecte a finalement déposé au début de cette année une requête en autorisation de construire, enregistrée sous dossier DD 95'982/3 et actuellement en cours d'instruction auprès des services du département. En l'état, il est prématuré de dire quelle sera l'issue de ce dossier.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Pierre-François Unger